



6.1.1.6. Participation cantonale aux hospitalisations hors-canton, en millions de CHF, 1996-2008

6. Hospitalisations hors-canton > 6.1. Participation cantonale aux hospitalisations hors-canton

Date de mise à jour

29.03.10.

Définition et méthode

Cet indicateur présente le montant, en millions de francs, que le canton du Valais paie chaque année pour des hospitalisations hors-canton.

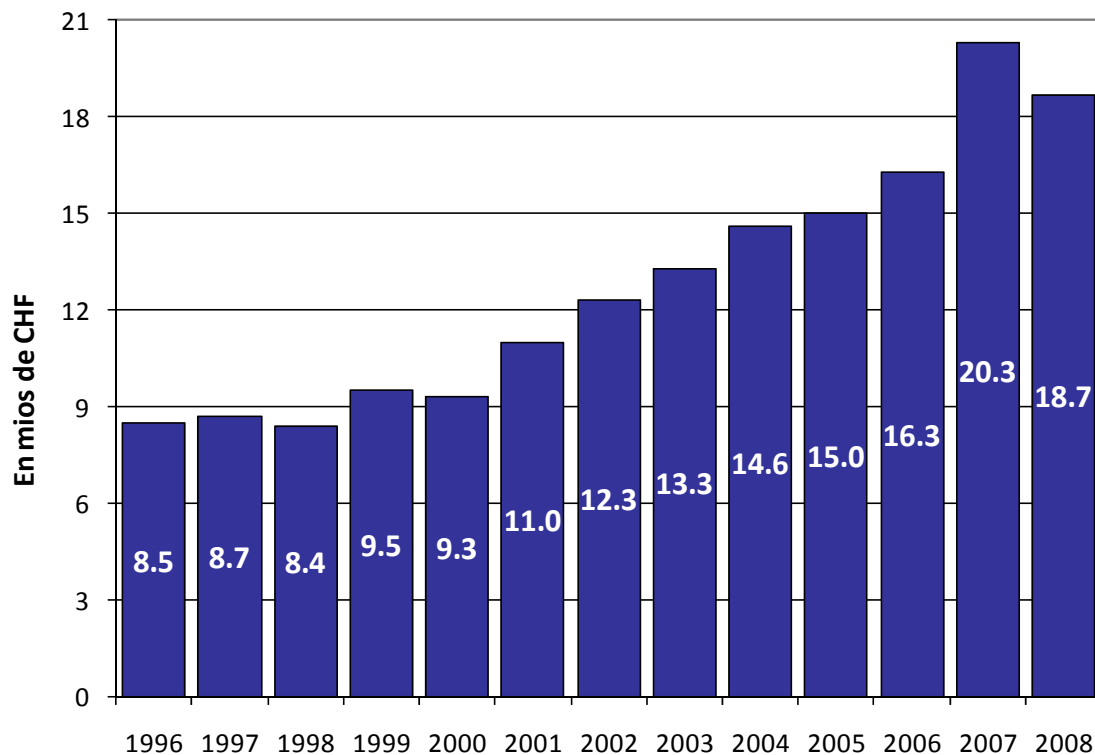
Données et commentaires

Participation cantonale aux hospitalisations hors-canton, en millions de CHF, 1996-2008	
Année	Participation cantonale
1996	8.5
1997	8.7
1998	8.4
1999	9.5
2000	9.3
2001	11.0
2002	12.3
2003	13.3
2004	14.6
2005	15.0
2006	16.3
2007	20.3
2008	18.7

Source : SSP, 2009



Figure 1. Participation cantonale aux hospitalisations hors-canton, en mios de CHF, 1996-2008 (selon date de décision du médecin-conseil)



Dans les cas de traitement hors-canton dont la prise en charge financière est autorisée, les assureurs remboursent le montant correspondant au tarif applicable aux résidents du canton-siège de l'hôpital, le solde étant à la charge du canton. Les factures ainsi que les garanties de paiement octroyées par le canton sont adressées au Service de la santé publique au plus tard six mois après la sortie de l'hôpital.

Comme le montre le graphique ci-dessus, la participation financière du canton est passée de 8.5 millions de francs en 1996 à 18.7 millions de francs en 2008, soit une augmentation de 120%. Cette augmentation s'explique notamment par des hausses tarifaires ainsi que par l'augmentation du nombre de cas (cf. Indicateur 6.1.1.1.).

Source

Hospitalisations hors-canton, Service cantonal valaisan de la santé publique (SSP), 2009.